

Notre code de vie à Baril

Respect de soi

1. Je suis présent et j'arrive à l'heure à l'école.
2. J'apporte tout le matériel nécessaire à la réalisation de mes travaux et activités à l'école.
3. Je produis le travail qui m'est demandé en classe et à la maison.
4. À l'école, pour des raisons de sécurité et pour participer à l'ensemble des activités pédagogiques, je porte des vêtements et accessoires convenables pour un établissement scolaire : les vêtements ne doivent pas comporter de messages ou de logos haineux et violents. La longueur des vêtements doit être appropriée. Je porte des vêtements adaptés à la saison. Les bottes et le port du pantalon de neige sont obligatoires lorsque la situation l'exige.

Les éléments de coquetterie ne doivent pas nuire aux activités scolaires.
5. Je laisse toute friandise (gommes, bonbons, etc.) à la maison et je priorise des collations saines.
6. Je laisse tous mes jouets à la maison sauf lors d'autorisation spéciale et explicite de mon enseignant.
7. Si je dois apporter mon téléphone cellulaire à l'école, il doit en tout temps rester éteint dans le sac à dos, car l'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite sur le terrain de l'école pendant les heures de prise en charge par le personnel scolaire (7h à 18h), et ce, même lors des sorties externes supervisées par ceux-ci. L'école n'est pas responsable des bris et des vols.

Respect des autres

**Les élèves et les membres du personnel ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la bienveillance, l'engagement et le respect sont des valeurs partagées.*

1. J'ai un comportement, des gestes, un regard et des paroles pacifiques vis-à-vis toutes les personnes de mon école, en tout temps et en tout lieu.
2. Je respecte l'autorité des membres du personnel et je respecte les règles de la classe.
3. Je vouvoie le personnel de l'école et j'utilise le terme de « madame » ou de « monsieur » pour m'adresser aux adultes de l'école ;
4. Je ne peux pas prendre en photo, filmer, ni enregistrer un élève ni un membre du personnel sans son consentement.
5. Aucun acte de violence ou d'intimidation n'est toléré. Se référer au plan de lutte contre l'intimidation.
6. Je me déplace calmement et en silence. Il est interdit de courir dans l'école sauf en éducation physique.
7. J'ai une attitude positive qui favorise le climat d'apprentissage dans l'école.
8. Dès que la cloche sonne, je cesse de jouer, je rapporte le matériel et je vais me placer.

Respect de l'environnement

1. Je garde mon école ainsi que la cour de l'école propre. Je dépose mes déchets dans les endroits prévus.
2. Je prends soin de tout ce qui m'est confié.
3. Je suis responsable du bon usage des locaux de l'école ainsi que du matériel qui s'y trouve.

Ce code de vie s'applique dans toutes les sphères de l'école Baril : en classe, au service de garde, lors des sorties, ainsi qu'à l'aide aux devoirs.

Sanctions et gestes réparateurs

En cas de non-respect de ces règles par un élève, les sanctions sont déterminées selon une approche graduelle en fonction :

- du profil de l'élève
- de la nature du geste
- de sa gravité
- de sa fréquence
- de la récurrence des manquements

Les sanctions applicables sont celles prévues dans la banque de mesures suivante :

Mesures de soutien	Sanctions (s'accompagnent d'une mesure de soutien)
• Soutien au développement des habiletés sociales • Pratique guidée • Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe) • Récréations accompagnées • Participation à des cercles de discussion • Séances de médiation • Rappel de la règle avant la tenue d'une activité • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève	• Avertissement (verbal ou écrit) • Geste réparateur • Réparation, remboursement ou remplacement d'un bien endommagé • Travaux communautaires • Réflexion écrite • Illustration écrite de la situation (dessin) et explication • Retrait de privilège • Reprise du temps perdu • Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites • Perte d'autonomie, déplacement limité

• Rencontres individuelles • Communication régulière entre l'école et la maison • Rencontre avec le TES • Rencontres individuelles avec la direction de l'école • Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice • Contrat personnalisé avec renforcement positif • Mentorat • Plan d'intervention • Toute autre mesure jugée appropriée par l'équipe-école	• Retrait du cellulaire, des écouteurs, de tout autre appareil mobile personnel • Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal • Retenue, suspension, expulsion • Toute autre sanction jugée appropriée par l'équipe-école
--	---